



Le débat d'orientation budgétaire 2019

Conseil Municipal du 7 février 2019

Afin d'accentuer la transparence à l'égard des conseillés et de la population, la loi « NOTRe » exige que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette transparence était déjà portée depuis 2008 par la majorité municipale. Seule la forme en est donc modifiée.

SOMMAIRE

- Le contexte économique et financier pour l'année 2019
- Les orientations budgétaires
- La dette

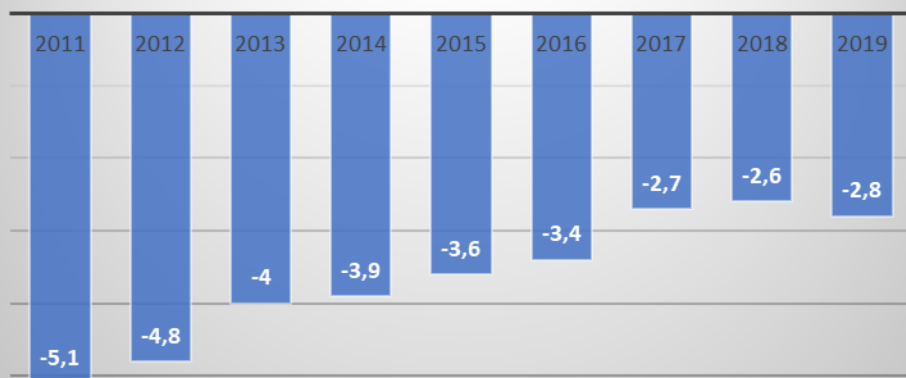
INTRODUCTION

Ce débat d'orientations budgétaires, préambule à l'élaboration du budget primitif de l'année 2019, intervient dans un contexte bien connu de réduction des dotations nationales aux collectivités territoriales, débuté en 2013.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2019

Déficit public en % du PIB



Le projet de Loi de finances pour 2019 prévoit que le déficit public représentera **2,8%** du PIB en 2019.

Cette estimation repose sur un scénario prudent de **1,7% de croissance du PIB en 2019.**

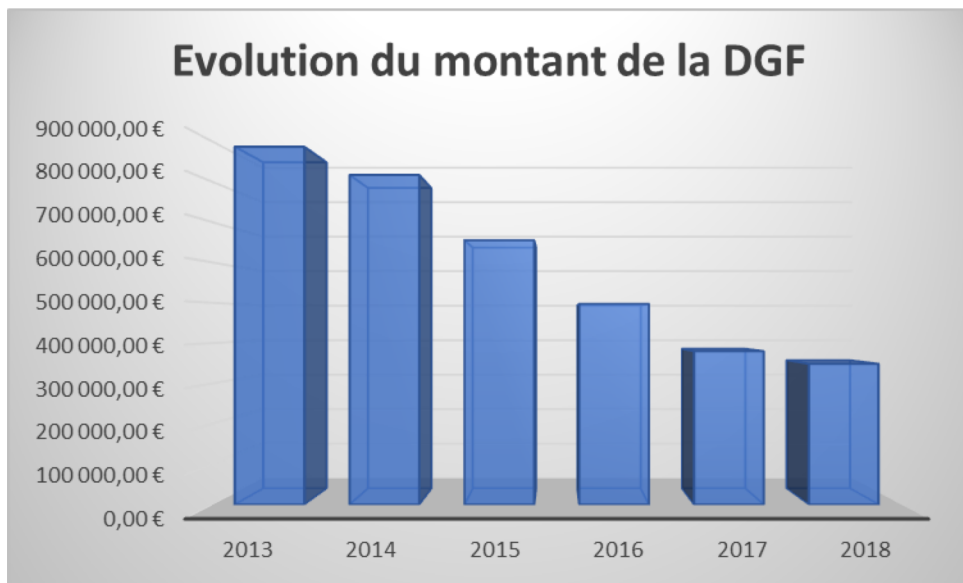
La croissance constatée du PIB en 2018 devrait s'établir à **1,7%.**

PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 – L'EVOLUTION DES DOTATIONS

L'évolution de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF)

Les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stables pour l'année 2019. Globalement, le projet de loi de finances pour 2019, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.



LE CHIFFRE

1.736.000 €

La perte cumulée de DGF depuis 2013, entièrement absorbée par les efforts interne de gestion

- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 – L'EVOLUTION DES DOTATIONS

Maintien du soutien à la la solidarité et à la péréquation

La Dotation de solidarité rurale (DSR)

Une progression de la DSR de 90 millions d'euros est prévu pour 2019, elle devrait se maintenir pour Courdimanche à **76.000 €** pour 2019.

LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui était de 1 milliard en 2018, n'augmentera pas en 2019, il représente une enveloppe de **95.000 €** pour Courdimanche.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION.

A compter de 2018, le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux est automatiquement corrélé à l'inflation constatée sur l'année N-1.

Pour 2019, selon les données INSEE disponibles, l'inflation devrait s'établir à 1%.

Cela représente environ **26.000 €** de recettes complémentaires pour Courdimanche.

Dans ce contexte national toujours marqué par de fortes incertitudes, la Ville de Courdimanche maintiendra ses efforts de gestion afin de préserver le cadre de vie de ses habitants tout en continuant le désendettement de la commune.

Comme depuis 2008, cela se fera sans recourir à une hausse de la pression fiscale.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR COURDIMANCHE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR COURDIMANCHE

Les 4 objectifs majeurs concourent au maintien de la stratégie budgétaire fixée en 2008 et pérennisée en 2014, à savoir :

- 1) Continuer à contenir le niveau des dépenses courantes**
- 2) Continuer à maîtriser la masse salariale**
- 3) Ne pas recourir à l'emprunt**
- 4) Ne pas augmenter les taux d'imposition**

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

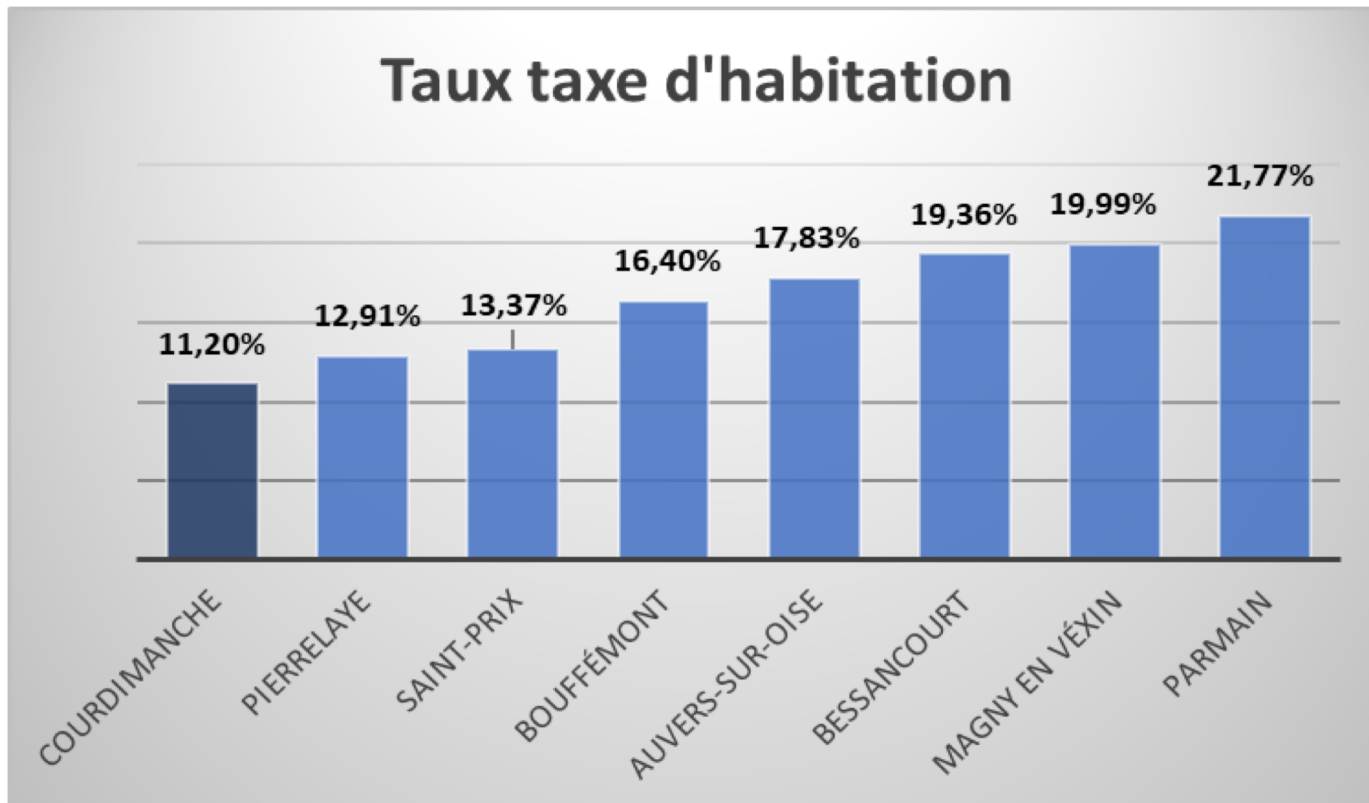
PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

L'engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité pris et respecté depuis 2008 sera maintenu encore en 2019.

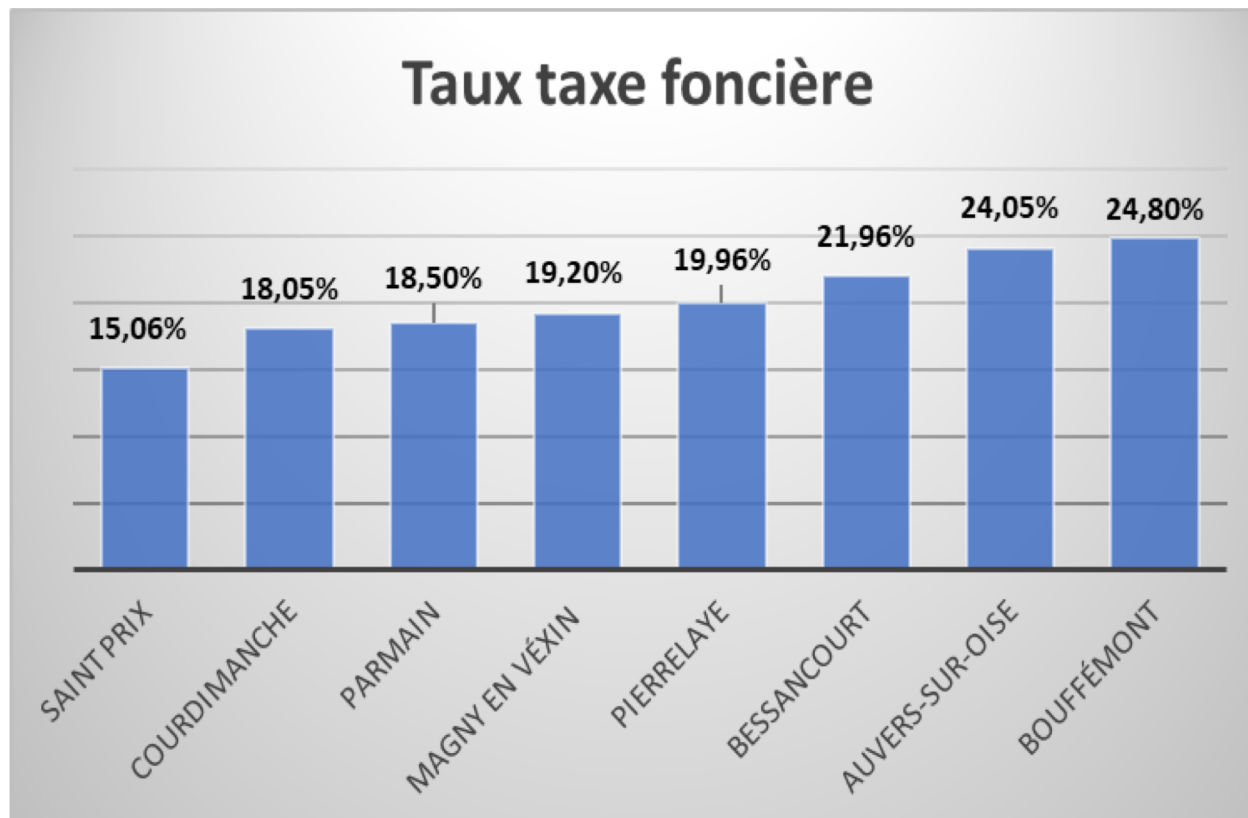
Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à la revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation constatée en 2018, soit 1 %.

Pour la 12^{ème} année consécutive, les taux des impôts communaux resteront inchangés en 2019 et le produit attendu s'établit à **2.550.000 €**

COMPARAISON DES TAUX COMMUNAUX DES VILLES DE MEME STRATE



COMPARAISON DES TAUX COMMUNAUX DES VILLES DE MEME STRATE



UNE STABILISATION DES RECETTES EXTERNES

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

Pour les années à venir, nous escomptons une stabilité des produits de la fiscalité indirecte. Ces recettes sont néanmoins toujours très volatiles et ne peuvent donc pas servir de socle d'élaboration budgétaire.

- la taxe sur l'électricité (**107.000 €** en 2018), basée désormais sur les consommations, semble fléchir sous l'impulsion de la hausse des tarifs qui devrait freiner la consommation des ménages
- les droits de mutation ont, quant à eux, connu une nette progression de 94.000 € en 2018 (**346.000 €**) par rapport à 2017 (**252.000 €**)

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Les concours financiers de l'État devraient enfin se stabiliser.

Le niveau global des dotations est maintenu par le Gouvernement à son niveau de 2018. Pour Courdimanche,

- Dotation Globale Forfaitaire (DGF) 2018 : **348.000 €**
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2018 : **76.000 €**

UNE STABILISATION DES RECETTES EXTERNNES

LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes issues des produits des services et des recettes liées aux locations devraient être maintenue à hauteur de 2018 (**816.000 €**).

Comme en 2018, les tarifs municipaux n'augmenteront pas en 2019.

Cette mesure traduit la volonté de la municipalité de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Estimées à **4 549 774 €** au compte administratif prévisionnel 2018, les charges de personnel ont été contenues.

En 2019, la reprise du versement des salaires du CCAS par la ville impactera le budget au chapitre 012 dédiés aux dépenses de personnel. Ces frais seront reversés par le CCAS, et seront inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget de la ville.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Le chapitre 65 comprend en grande partie les subventions au C.C.A.S (estimée à **156.000 €**) et aux associations (**92.400 €**).

Il intègre également d'autres charges telles que la contribution à l'enseignement privé sous contrat (**12.800 €**), les cotisations à des syndicats, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire au SDIS (**101.000 €**).

L'enveloppe pour les subventions aux associations est maintenue à son niveau de 2018.

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

L'emprunt :

Cette année encore, aucun emprunt ne sera contracté.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2017 dont il représente 16,404 %. Compte tenu des dépenses réalisées sur cette année, ce produit est estimé à hauteur de **218.000 €**.

La Taxe d'Aménagement :

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés. La taxe d'aménagement est en diminution en 2018 (**11.400 €**) par rapport à 2017 (**32.000 €**)

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Les subventions :

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs.

Eu égard à l'important volume d'investissement des années 2018 et 2019, les subventions sont attendues à hauteur de :

Au titre des nouvelles inscriptions de l'année : **1.254.000 €**

Au titre des restes à réaliser des années précédentes : **682.000 €**

LES RECETTES D'EQUIPEMENT

Les cessions :

La stratégie budgétaire, arrêtée en 2008 prévoit de ne pas augmenter les taux d'imposition durant tout le mandat et de désendetter la ville.

Toutefois, afin de financer un ambitieux projet d'investissement déterminant pour la qualité du cadre de vie courdimanchois (le second terrain de football, la Maison de la Petite Enfance, l'aire de jeux du village), il a été décidé de prolonger la cession d'actifs partiellement réalisé en 2018 et d'inclure de nouvelles cessions.

Ainsi, pour 2019, les cessions prévues représentent **1.425.000 €**.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses 2019 devraient s'élever à **3.500.000 €**. Ce montant comprenant notamment :

750.000 € pour la maison de la petite enfance

1.405.000 € pour le deuxième terrain synthétique

190.000 € pour l'aire de jeux du village

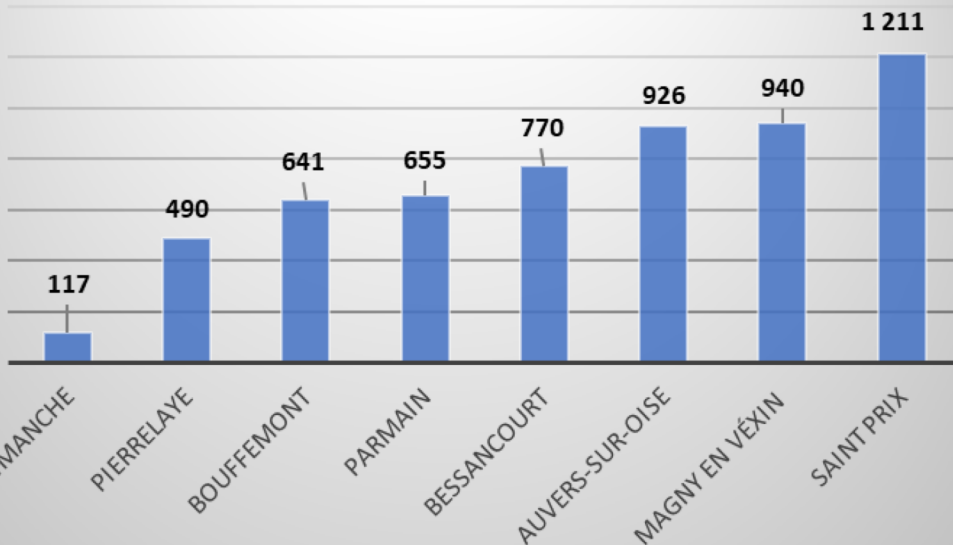
200.000 € pour la rénovation de la ferme Cavan

30.000 € pour l'informatisation des écoles

LA DETTE

DES RATIOS AVANTAGEUX COMPARES AUX AUTRES VILLES (MÊME STRATE DÉMOGRAPHIQUE)

Encours de la dette par habitant



LE CHIFFRE

7

L'encours de dette par habitant est aujourd'hui **7 fois inférieur à la moyenne** des villes de même strate

DES CHARGES FINANCIÈRES RÉDUITES AU MINIMUM

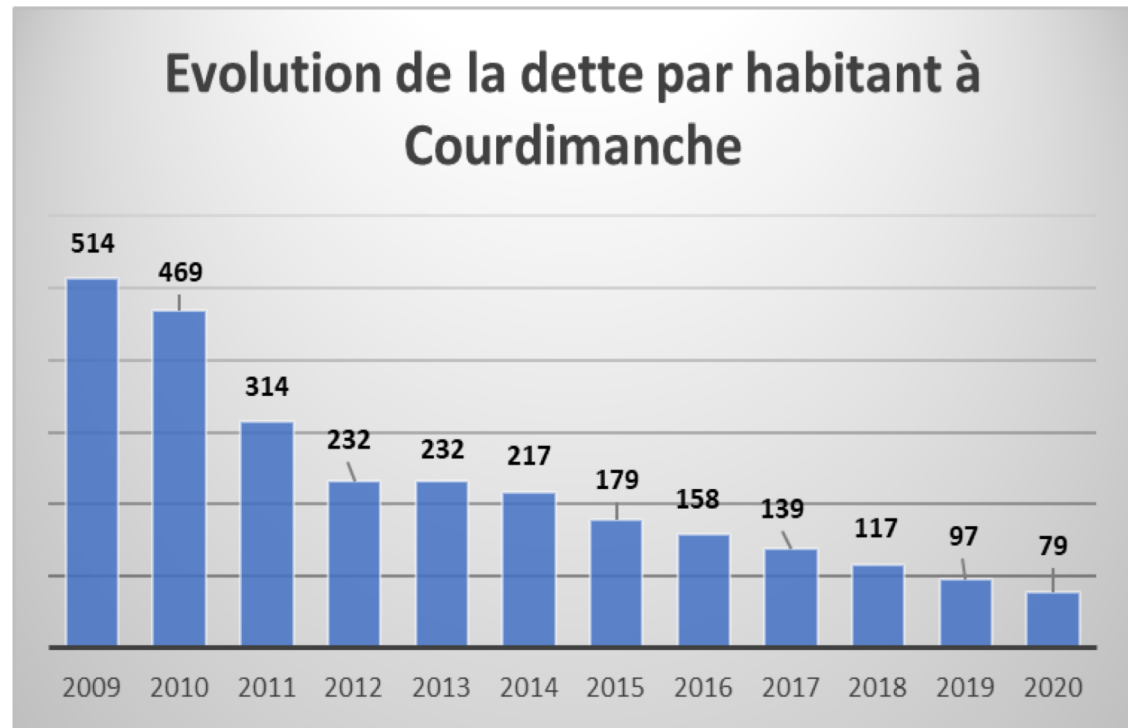
La durée de vie résiduelle de la dette de Courdimanche est désormais extrêmement faible (6 ans) et présente un double avantage :

1) Permettre une baisse continue des frais financiers qui représenteront désormais **moins de 25.000 € / an en fonctionnement** et à peine plus de **100.000 € en investissement**

2) Ouvrir la possibilité à la commune de progressivement recourir à l'emprunt sans alourdir ses charges de fonctionnement. Bien que cette option ne soit pas actuellement envisagée, la perspective est aujourd'hui sereinement envisageable.

UNE DETTE PAR HABITANT TRÈS FAIBLE

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la dette de la commune sera **inférieure à 100 €** par habitant, un montant **5 fois inférieur** à celui de la situation en 2009.



UNE DETTE PROCHE DE SON EXTINCTION

Les éléments composants la dettes Courdimanchoise au 01/01/2019 :

Capital restant dû :	662.945 €
Taux moyen :	3,74%
Pondération :	100% en taux fixe
Durée de vie résiduelle :	6 ans